

	
Délibération n° 37	Conseil Municipal du 3 avril 2019
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.5 Subventions
Le Mercredi 3 avril deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<p>Date de convocation : 25/03/19</p> <p>Membres présents : 27</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 05/04/2019</p>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, <b>Adjoins</b>, Monsieur KASPRZAK Richard, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LIZIK Marie Antoinette, Madame ROMANCANT Isabelle, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur LEROY Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, <b>conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Philippe FAIT, Madame COUSIN Angélique à Madame Martine GHEZAL, Monsieur BRIHIER Yvon à Sébastien BAILLET, Madame CAFFIER Laurie à Madame ROMANCANT Isabelle, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur HAGNERE Jean Paul à Madame Monique VAMBRE.</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b></p> <p><b>Votants : 33</b></p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
<p>Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action du Secours Populaire Français en faveur des sinistrés du cyclone qui a balayé l'Afrique Australe</p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action du Secours Populaire Français en faveur des sinistrés du cyclone qui a balayé l'Afrique Australe

Le bilan du cyclone Idai qui a balayé l'Afrique Australe pourrait dépasser les 1000 morts au Mozambique et au Zimbabwe. Les dégâts matériels sont considérables : maisons, bâtiments, écoles, routes, ponts, hôpitaux détruits et moyens de communication coupés. Des villages entiers ont disparu.

Le Secours Populaire Français débloque un premier fonds d'urgence de 50 000 euros et lance un appel à la solidarité. Des dizaines de milliers d'enfants et de familles se retrouvent sans logement et ont tout perdu.

Avec son réseau local, le Secours Populaire est en mesure d'agir pour soutenir les victimes de cette catastrophe et leur apporter la solidarité.

Il s'agit tout d'abord de répondre aux besoins de première nécessité (distributions alimentaires, d'eau potable, de produits d'hygiène, mises à l'abri, etc...). Il faudra ensuite accompagner les populations dans la durée, dans les domaines de la santé, de l'éducation, etc...

La Commune d'Etaples-sur-mer souhaite s'associer à ce mouvement de solidarité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** d'approuver le versement d'une subvention de 200€ au Secours Populaire Français – Fonds d'urgence – 38 rue Baudimont – 62000 ARRAS pour soutenir son action auprès de ces sinistrés.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 – article 6574.

**La délibération est adoptée par 33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 05/04/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.